



Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD.

C'est aujourd'hui même que le Sénat va définitivement entériner la loi Blanquer dite « École de la Confiance ». Notre Ministre, qui avait pris ses fonctions en annonçant qu'il ne serait pas un de ceux qui ajouteraient une nouvelle loi, n'aura pas résisté bien longtemps... Si les mobilisations des enseignants, des parents et mêmes des élus ont permis la prise en compte d'une partie de nos revendications. Il y reste de nombreux points sur lesquels nous aurons encore à nous battre... Dans le même temps la réforme sur la Fonction Publique poursuit son chemin législatif. Elle organise, l'affaiblissement de la Fonction Publique dans une période où les nationalismes nauséabonds gagnent du terrain... Pour nos collègues, cette année scolaire se termine dans l'amertume et l'inquiétude de leur avenir aussi bien pour leurs carrières de fonctionnaires que pour leur profession d'enseignant.

Pour nous au SNUipp-FSU, la CAPD est le lieu où nous devons parler de l'humain et de la réalité vécue par nos collègues, des carrières donc...

Dans cette réalité, il y a le mouvement. En Dordogne, nous avons pris en compte, dans les barèmes, les différentes priorités légales à l'issue d'un vrai travail paritaire. De ce point de vue, les choses sont claires et transparentes même si nous pourrions clarifier certains points pour la circulaire de l'année prochaine. Par contre, nous ne comprenons pas la volonté de nommer un maximum de collègues à titre définitif. Pour faire du chiffre, on en arrive à nommer des collègues sur des postes mal définis, ou pire sur des postes qu'ils ne souhaitaient pas. Difficile dans un tel cadre de parler de confiance et d'amélioration des conditions de travail. Nous ne pouvons que constater, avec les services de la DSDEN la totale inefficacité pour ne pas dire l'inhumanité de l'opération de nomination par extension des vœux. Son appellation de « balayette » par les services informatiques du ministère relève pour nous d'un humour plus que douteux lorsqu'il s'agit de personnes humaines. Autrefois nous parlions de liquidation terme abandonné pour parler de derniers ajustements du mouvement, ne revenons pas en arrière sur le respect dû aux personnels ! Tous ici nous avons œuvré de notre mieux pour que la phase principale du mouvement, qui devait être unique, se déroule le mieux possible pour les personnels qui participaient. Aujourd'hui, nous allons procéder à une phase d'affectation pour les collègues restés sans affectation, de réaffectation pour les collègues trop mal nommé-es par la machine. Vous avez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, autorisé tous les collègues qui vous l'ont demandé à y participer. Nous vous en remercions. Cela nous montre aussi qu'il n'y avait pas de demande que vous auriez jugées abusives. Là encore notre organisation syndicale a travaillé pour aider au mieux les collègues. Les services ont fait eux aussi leur maximum dans un temps minimum... Nous ferons le bilan dans les prochains jours afin d'élaborer des propositions pour l'année prochaine dans le cadre du travail paritaire s'il existe encore, nous sommes confiants. Au final nous notons déjà que nous sommes aujourd'hui pour ce qui est des affectations, à peu près au

même point que l'année dernière avec plus de stress accumulé par les collègues et les services...Le progrès fait rage...

Nous allons aussi traiter, dans cette CAPD de salaire. Le gouvernement, malgré les circonstances a décidé de maintenir le gel de la politique salariale dans la Fonction Publique et plus particulièrement celui du point d'indice, c'est injuste et inacceptable. Pour nos collègues, le seul espoir de voir une amélioration de leurs salaires réside donc dans les promotions de grade et d'échelon : c'est le glissement vieillesse technicité qui n'a rien à voir avec la prise en compte de la hausse du coût de la vie. Il s'agit de la reconnaissance, pour tous, du travail déjà accompli. Dans ce cadre vous avez accepté, à la demande commune de nos organisations syndicales de prendre l'AGS comme discriminant pour départager les collègues lors du passage à la hors classe. Cela réduit l'injustice qui est faite aux collègues passé-es par le corps des Instituteurs-trices dont l'ancienneté se trouve minorée par le texte.

Pour ce qui est de l'accès à la classe exceptionnelle, le SNUipp-FSU revendique la possibilité pour toutes et tous de terminer une carrière complète à l'indice 1000. Les mérites supposés des unes ou des autres ne sont que les outils d'un management libéral qui nie le travail d'équipe et la conscience professionnelle de tous, au profit d'une vision carriériste de notre métier. Nous sommes revenus, au tableau d'honneur de l'Ecole du début du siècle dernier, avec en plus un contingentement du mérite !

Enfin, nous en parlerons peut-être dans les questions diverses, nos collègues sont inquiet-tes en cette fin d'année. L'attente d'un ineat ou d'un exéat, la crainte d'un glissement de poste ou d'une modification brutale de sa constitution en gênèrent, la mise en place des PIAL pour les AESH et les collègues chargé-es de l'inclusion d'élèves en situation de handicap, la formation continue, les évaluations CP-CE1, les injonctions ministérielles estivales toujours possibles, les tensions ressenties dans les rapports hiérarchiques, la future réforme des retraites... Cette année, nos collègues partent en vacances avec la perspective d'une année scolaire qui s'annonce à nouveau compliquée. A la rentrée, ils-elles retrouveront à leur côtés les militants du SNUIPP et de la FSU pour les accompagner au mieux dans leur vie professionnelle et dans les luttes nécessaires pour une société plus juste et une Education Nationale renforcée.

Les délégué-es SNUipp-FSU à la CAPD de la Dordogne